

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT (filiale à 100 % de la SA NEOEN)
4 rue Euler 75008 PARIS

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison

Par arrêté préfectoral n° 661 du 10 avril 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT (filiale à 100 % de la SA NEOEN), dont le siège social est situé 4 rue Euler 75008 PARIS, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du mardi 21 mai 2024 à 09H00 au jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, soit 31 jours consécutifs, en mairies de Véronnes (21260), *siège de l'enquête*, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

M. Louis MONTAGNE – Directeur Développement Régional
Société Neoen
Courriel : louis.montagne@neoen.com
Tél : 06 21 44 57 76

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, les avis apportés par les services et organismes saisis dans le cadre de la phase d'examen, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire :

- dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), *siège de l'enquête*, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture.

Mairie de Véronnes (21260) – *siège de l'enquête* – 8 rue de l'Église
ouverture au public les mardis de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00
et les jeudi de 11h00 à 12h00

Mairie de Lux (21120) – place de la Mairie
ouverture au public les Lundis et vendredis : 14h à 17h et les vendredi de 09h00 à 12h00

Mairie de Bourberain (21610) – 3 route de Chazeuil

ouverture au public 09h00 - 12h00 les lundis, jeudis et vendredis et sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midis ainsi que les samedis matins

Mairie de Til-Châtel (21120) – 3 rue d'Aval

ouverture au public les lundis de 9h30 à 12h00 et 16h30 à 18h30, les mercredi de 9h30 à 12h00 et les Vendredis de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 19h00.

Mairie d'Occey (52190) – 26 Grand Rue

ouverture au public les mardis de 18h00 à 19h00 et les vendredis de 11h00 à 12h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.en-brunot.fr>

•- sur le site internet de la préfecture :

•<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

•- sur un poste informatique en mairie de Véronnes (21260), *siège de l'enquête* (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions écrites :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), *siège de l'enquête*, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.en-brunot.fr>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le **jeudi 20 juin 2024 à 12h00** sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

en-brunot@registredemat.fr

- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à M. Philippe COLOT, *Président de la commission d'enquête*, en mairie de Véronnes (21260) – *siège de l'enquête* – 8 rue de l'Eglise– avant la clôture de l'enquête soit au plus tard jusqu'au **jeudi 20 juin 2024 à 12h00**.

La commission d'enquête composée comme suit :

- Président :
en retraite

Monsieur Philippe COLOT, officier de gendarmerie

- Commissaires enquêteurs titulaires : Monsieur Daniel MARTIN, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite

Monsieur Christian ROCHE, responsable qualité chez Schneider Électrique en retraite

- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Antonio TINELLI, retraité de la gendarmerie

se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

► **Mairie de Véronnes (21260)** – *siège de l'enquête* – 8 rue de l'Église

Mardi 21 mai 2024	de 09h00 à 12h00
Mardi 28 mai 2024	de 14h00 à 17h00
Lundi 10 juin 2024	de 14h00 à 17h00
Samedi 15 juin 2024	de 09h00 à 12h00
Jeudi 20 juin 2024	de 09h00 à 12h00

► **Mairie de Bourberain (21610)** – 3 route de Chazeuil

Samedi 25 mai 2024	de 09h00 à 12h00
Jeudi 13 juin 2024	de 16h00 à 19h00

► **Mairie de Lux 21120)** – place de la Mairie

Mercredi 22 mai 2024	de 14h00 à 17h00
Lundi 17 juin 2024	de 09h00 à 12h00

► **Mairie de Til-Châtel (21120)** – 3 rue d'Aval

Vendredi 24 mai 2024	de 16h00 à 19h00
Mardi 11 juin 2024	de 09h00 à 12h00

► **Mairie d'Occey (52190)** – 26 Grand Rue

Jeudi 23 mai 2024	de 16h00 à 19h00
Mercredi 12 juin 2024	de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.en-brunot.fr>

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle
environnement et urbanisme


Evelyne MORI

